



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale  
du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

Réf. 1242

Jérôme Champagne et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
  2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Adoption du procès-verbal du 3 novembre (**document joint**)
  5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
  6. Élection au comité des affaires pédagogiques
  7. Élection au comité pré-CRT
  8. Liberté académique (**documents joints**)
  9. Info-négo
  10. Mobilisation
  11. Enseignement à distance en contexte de pandémie
    - 11.1. Examens de fin de session d'automne
    - 11.2. Session d'hiver 2021
    - 11.3. Enveloppe Covid
  12. Révision de la politique d'aide financière (**document joint**)
  13. Affaires diverses
  14. Levée de l'assemblée
- 

**1. Mot de bienvenue**

Nathalie Pilon souhaite la bienvenue et remercie tous-toutes les membres pour leur participation syndicale et leur soutien en ces temps difficiles. Elle précise qu'il s'agit sûrement de la dernière assemblée de l'année, à moins que la négo nécessite de tenir une AG extraordinaire avant les fêtes. Faute de trouver d'autres profs disponibles en cette fin de session pour présider cette assemblée, autres que les membres de l'exécutif syndical, le comité exécutif propose Jérôme Champagne.

**2. Nomination à la présidence d'assemblée**

Le comité exécutif propose Jérôme Champagne à titre de président d'assemblée. **Il est élu.**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Jérôme Champagne précise que puisqu'il siège au comité exécutif et qu'il a participé aux discussions sur les principaux sujets à l'ordre du jour, il s'abstiendra de prendre la parole. Il souligne qu'il s'agit d'une grosse assemblée et il invite les membres à être disciplinés. Il fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,  
**d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. Adoption du procès-verbal du 3 novembre

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Lélia Tabard, l'adoption du procès-verbal du 3 novembre.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Aucun nouveau-elle membre.

#### 6. Élections au comité des affaires pédagogiques (CAP)

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Martin Lachapelle, d'élire au comité des affaires pédagogiques pour la session d'hiver 2021 les personnes suivantes :

- **Éric Tessier Gobeil, coordonnateur du département de mathématiques**
- **Félix-Oliver Riendeau, coordonnateur des sciences sociales**
- **Gaëlle Provost, responsable de programme Double DEC**
- **Raymond Munger, coordonnateur du programme techniques de procédés industriels**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 7. Élection au comité pré-CRT

Johanne Verge préside les élections. Le comité de scrutin est composé d'Ann Comtois, secrétaire, d'Andréane St-Hilaire, de Dina Di Domenico et de Christiane Ethier, à titre de scrutatrices. Elle rappelle que trois postes sont restés vacants au comité pré-CRT et rappelle les personnes qui ont été élues lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 octobre dernier. Le comité pré-CRT est composé de sept postes dont deux du secteur technique. Les personnes élues sont Francis Boudreau (philosophie), Jonathan Martel (technique d'intégration multimédia), Luc Morin (techniques auxiliaires de la justice) et Manon Riopel (lettres, arts et histoire de l'art). Le secteur technique occupe donc déjà deux postes.

Ann Comtois fait la lecture des candidatures reçues :

- Nathalie Lacombe, techniques de diététique
- Medhi Lahlou, informatique
- Nicole Lefebvre, physique

Johanne explique que le déroulement du vote à scrutin secret se tiendra avec l'application de sondage de Zoom et qu'il ne peut y avoir de nouvelle candidature séance tenante. Andréane affichera le bulletin de vote. Les membres peuvent voter pour ou contre une candidature. Chaque candidat-e doit recevoir une majorité absolue pour être élu-e. Conformément aux statuts et règlements, les résultats des votes ne seront pas diffusés, à moins que l'assemblée en décide autrement. Les candidats-es peuvent demander leur résultat à la présidence.

#### Questions.

Johanne lance la période de vote d'une durée de quatre minutes. À la suite du dépouillement, Johanne Verge proclame l'élection de nouveaux-elles membres au comité pré-CRT pour la session d'hiver 2021, soit :

- Nathalie Lacombe, techniques de diététique
- Medhi Lahlou, informatique
- Nicole Lefebvre, physique

*LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS SONT ÉLU-E-S.*

## 8. Liberté académique

Jérôme explique le déroulement et Nathalie présente le contexte.

Dans la foulée des événements qui ont eu lieu à Concordia et à l'Université d'Ottawa et des débats qui ont suivi dans l'actualité concernant la liberté académique, l'exécutif syndical a considéré important et nécessaire de prendre une position. La problématique étant complexe et multifacette, l'exécutif a pris le temps d'en discuter, avec les deux nouveaux officiers syndicaux, afin de soumettre à l'assemblée une proposition qui pourrait rallier la communauté des profs de Maisonneuve. À la dernière assemblée, une proposition visant à dénoncer le traitement réservé aux deux professeures de Concordia et d'Ottawa a été amenée par des membres et ramenée aujourd'hui. La proposition du comité exécutif aborde l'enjeu sur le fond de la question. Ces deux propositions s'inscrivent dans la même lignée de la déclaration de la FNEEQ qui a été transmise avec la convocation de l'assemblée d'aujourd'hui. Nathalie précise qu'il est possible de faire des amendements et de soumettre de nouvelles propositions.

Jérôme invite l'assemblée à faire une discussion large en comité plénier pour discuter de toutes les propositions ou d'en amener de nouvelles. Un comité plénier de 15 minutes est prévu, qui pourra être prolongé au besoin. À la fin de cette période, l'assemblée votera sur les propositions qui seront ramenées en délibérant. À ce moment, des amendements peuvent être apportés. Jérôme fait la lecture de la proposition laissée sur table à l'assemblée générale du 3 novembre ainsi que la nouvelle proposition du comité exécutif.

### ***PROPOSITION LAISSÉE SUR TABLE À L'ASSEMBLÉE DU 3 NOVEMBRE 2020***

**Attendu** que deux professeures ont été sanctionnées pour avoir prononcé un mot (Catherine Russel, Université Concordia et Verushka Lieutenant-Duval, Université d'Ottawa).

**Attendu** que la mention d'un mot et son usage sont deux choses différentes et que les propos tenus par ces deux personnes portaient sur la description et l'analyse de faits.

**Attendu** que l'enseignement repose sur la capacité de nommer les phénomènes étudiés.

**Attendu** que les sanctions et les représailles exercées envers ces deux personnes, en plus d'être injustifiées, sont favorables à un climat d'autocensure et de persécution nuisibles à l'enseignement, tout comme à l'information et à la discussion civique.

**Attendu** le devoir des directions d'établissements d'enseignement de soutenir l'enseignement et la liberté académique.

**Attendu** le devoir des directions d'établissements d'enseignement d'analyser les plaintes de manière impartiale et circonspecte.

Il est proposé par Vincent LeBlanc, appuyé par Marc LeBlanc,

- **Que le SPPCM condamne le traitement réservé à Catherine Russel (Université Concordia) et à Verushka Lieutenant-Duval (Université d'Ottawa).**
- **Que le SPPCM demande à la FNEEQ et à la CSN de prendre publiquement position pour les défendre.**
- **Que le SPPCM fasse parvenir cette résolution à l'Université d'Ottawa et à l'Université Concordia.**
- **Que le SPPCM fasse connaître ces préoccupations à la DÉ, notamment en lui acheminant cette résolution.**

## DEUXIÈME PROPOSITION

Le comité exécutif recommande à l'assemblée générale que :

- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d'éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants-es subissent indument un débat de société qui dépasse les frontières du milieu académique.
- Le SPPCM reconnaisse également la délicate question d'équilibre entre la position d'autorité de l'enseignant-e et le ressenti des minorités.
- Le SPPCM enclenche un dialogue avec la direction des études pour connaître sa position par rapport à ces enjeux et ces questions.
- Le SPPCM réitère son devoir de représentation et de défense des droits de ses membres dans le respect des mécanismes de la convention collective

## Comité plénier

---

### Questions et interventions.

Il est proposé par Anne-Marie Le Saux, appuyé par Marc-André Houle.  
de prolonger de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Questions et interventions.

Jérôme annonce que la prolongation du comité plénier est terminée. À moins d'une objection, il permettra aux personnes sur la liste d'intervention de s'exprimer, à la suite de quoi, le comité plénier sera terminé. Personne ne s'oppose à la décision de la présidence.

### Questions et interventions.

À la deuxième proposition (celle du comité exécutif), cinq amendements sont évoqués. Les ajouts sont identifiés en rouge.

#### Amendement #1 : de biffer au premier point « un débat de société » et de le remplacer par « un procès d'intention ».

- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d'éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants-es subissent indument ~~un débat de société~~ un **procès d'intention** qui dépasse les frontières du milieu académique.

#### Amendement #2 : de biffer le deuxième point.

- ~~Le SPPCM reconnaisse également la délicate question d'équilibre entre la position d'autorité de l'enseignant-e et le ressenti des minorités.~~

#### Amendement #3 : d'ajouter au premier point « un procès d'intention dans un débat de société ».

- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d'éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants subissent indument **un procès d'intention dans un débat de société** qui dépasse les frontières du milieu académique.

#### Amendement #4 : d'ajouter avant le premier point, le paragraphe suivant :

- Le SPPCM condamne les événements récents d'actualité qui mettent en péril la liberté académique et les débuts sains d'idées.

**Amendement #5 : Au deuxième point, de remplacer « le ressenti des minorités » par « les expériences d’oppression des minorités ».**

- Le SPPCM reconnaisse également la délicate question d’équilibre entre la position d’autorité de l’enseignant-e et le ~~ressenti des minorités~~ et les expériences d’oppression des minorités.

## **Fin du comité plénier**

---

À l’issue du comité plénier, l’assemblée vote sur les amendements à ramener en commençant par le dernier formulé.

**Amendement #5 : RAMENÉ**

**Amendement #4 : RAMENÉ**

**Amendement #3 : RAMENÉ**

**Amendement #2 : NON RAMENÉ (Le point est conservé.)**

**Amendement #1 : RAMENÉ**

### **Amendement #1**

Il est proposé par Anne-Marie Le Saux, appuyé par Marie-Christine Laperrière,

de biffer au premier point « un débat de société » et de le remplacer par « un procès d’intention ».

- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d’éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants-es subissent indument **un procès d’intention** qui dépasse les frontières du milieu académique.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ*

### **Amendement #3**

Il est proposé par Martin Lachapelle, appuyé par Lélia Tabard,

d’ajouter au premier point, après un procès d’intention, « dans un débat de société ».

- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d’éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants subissent indument un procès d’intention **dans un débat de société** qui dépasse les frontières du milieu académique.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ*

### **Amendement #4**

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Dominic Girard,

d’ajouter avant le premier point :

- Le SPPCM condamne les événements récents d’actualité qui mettent en péril la liberté académique et les débuts sains d’idées.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ*

### **Amendement #5 :**

Il est proposé par Anne-Marie Le Saux, appuyé par Dina Di Domenico,

de remplacer au deuxième point, « le ressenti des minorités » par « les expériences d’oppression des minorités ».

- Le SPPCM reconnaisse également la délicate question d’équilibre entre la position d’autorité de l’enseignant-e et les expériences d’oppression des minorités.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ*

La proposition du comité exécutif telle que modifiée se lit comme suit :

- Le SPPCM condamne les événements récents d'actualité qui mettent en péril la liberté académique et les débats sains d'idées.
- Le SPPCM reconnaisse la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d'éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants-es subissent indûment un procès d'intention dans un débat de société qui dépasse les frontières du milieu académique.
- Le SPPCM reconnaisse également la délicate question d'équilibre entre la position d'autorité de l'enseignant-e et les expériences d'oppression des minorités.
- Le SPPCM enclenche un dialogue avec la direction des études pour connaître sa position par rapport à ces enjeux et ces questions.
- Le SPPCM réitère son devoir de représentation et de défense des droits de ses membres dans le respect des mécanismes de la convention collective

*PROPOSITION MODIFIÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

Il est proposé par Vincent LeBlanc, appuyé par Marc LeBlanc,

- Que le SPPCM condamne le traitement réservé à Catherine Russel (Université Concordia) et à Verushka Lieutenant-Duval (Université d'Ottawa).
- Que le SPPCM demande à la FNEEQ et à la CSN de prendre publiquement position pour les défendre.
- Que le SPPCM fasse parvenir cette résolution à l'Université d'Ottawa et à l'Université Concordia.
- Que le SPPCM fasse connaître ces préoccupations à la DÉ, notamment en lui acheminant cette résolution.

*PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

## 9. Info-négo

Andréane St-Hilaire souligne qu'une entente de principe a été conclue à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), mais qu'elle a été rejetée par leur instance intermédiaire sans consultation des AG. Elle précise que la FIQ ne fait pas partie de la CSN.

À la table centrale de négo de la CSN, deux rencontres seulement se sont tenues récemment avec la partie patronale. Le gouvernement évoque son cadre financier, et que la CSN ne bouge pas sur ses demandes, pour maintenir sa position. Il semble attendre l'évolution des négos des tables sectorielles qui, par ailleurs, bougent actuellement. La stratégie étant de négocier aux tables sectorielles et de demander des enveloppes supplémentaires s'il en manque à la table centrale.

À la table sectorielle de la FNEEQ, les rencontres en mode exploratoires (sous cloche de verre) sont plus fréquentes depuis plusieurs semaines. Les discussions portent actuellement sur nos demandes à la formation continue, selon nos priorités de négo. La dernière rencontre à la table a eu lieu hier et la prochaine est prévue lundi prochain le 14 décembre. Le discours du CPNC est qu'ils doivent rester dans le cadre financier de la mise à jour économique de mi-novembre, mais il accepte tout de même de parler de certaines demandes qui coutent beaucoup plus cher que l'enveloppe actuellement disponible. Ils semblent reconnaître qu'ils devront faire des demandes au Conseil du trésor (table centrale).

La FNEEQ et FEC (syndicats de profs de cégep affiliés à la CSQ) ont toujours un mandat de coordination, mais elles ne peuvent se parler des discussions sous cloche de verre. Notre porte-parole à la FNEEQ communique cependant avec la FEC pour s'assurer de conserver les liens.

**Questions et interventions.**

## **10. Mobilisation**

En raison du peu de temps de temps qui nous reste, Andréane fait un bref rappel des actions à venir dans le cadre des négos : Facebook Jam sur la page de Danielle McCann, commando déco dans certains cégeps, bannière géante et projection lumineuses (pas à Maisonneuve puisqu'il y a peu d'activités en présence), manifs le 2 ou le 7 décembre à Saint-Constant et à Québec au bureau de la ministre. Il y a une progression des moyens de pression. Le regroupement cégep tenu le 26 novembre a adopté une résolution invitant ses syndicats à entamer une discussion autour de l'exercice de la grève, malgré le contexte de pandémie, dans le but de mobiliser pour la recherche d'un possible mandat de grève. Plusieurs questions sont sans réponses par rapport aux moyens de pression lourds en contexte de pandémie et de télétravail. La discussion devra donc se poursuivre. Marc LeBlanc, le nouveau vice-président à l'information, prendra la relève en janvier. Andréane invite les membres à s'impliquer au comité mobilisation puisque nous aurons besoin de profs pour nous y pencher et s'impliquer.

### **Questions et interventions.**

Faute de temps, les points suivants ne sont pas abordés.

## **11. Enseignement à distance en contexte de pandémie**

**11.1 Examens de fin de session d'automne**

**11.2 Session d'hiver 2021**

**11.3 Enveloppe Covid**

## **12. Révision de la politique d'aide financière (document joint)**

## **13. Affaires diverses**

## **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 12 h 01.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Jérôme Champagne  
Président d'assemblée